

Les commerces du 7^e branchés développement durable

Hier, le bilan du diagnostic éclairage des commerces du 7^e arrondissement était présenté à l'hôtel de ville de Lyon, laissant entrevoir la possibilité d'économiser un tiers de leur consommation

Lors du dernier semestre 2009, un diagnostic de l'éclairage dans les commerces du 7^e a été réalisé. Son but : détecter les économies réalisables en terme d'énergie et développement durable. Cette opération pilote découle du Grenelle de l'environnement et de l'évolution des législations européennes.

« Cette action s'inscrit dans un partenariat public/privé, a expliqué Marie-Odile Fondeur, adjointe au maire de Lyon, chargée du Commerce. La ville soutient ce diagnostic à travers une subvention, dans le cadre d'un partenariat avec l'ADC 7 (Association de Développement du Commerce Lyon 7). » Pour réaliser ce diagnostic, un échantillon de 30 points de vente a été sélectionné sur les

1 200 que compte le 7^e arrondissement, répartis en onze catégories représentatives des différentes activités présentes sur le secteur.

La CCI a aidé pour l'identification et la sélection de ces commerces « en apportant son expertise », a indiqué son vice-président au commerce, Bruno Tarlier. Par extrapolation, il s'avère que l'ensemble des commerces du 7^e consomme onze gigawatts, soit la consommation annuelle moyenne de 2 100 foyers. En moyenne pour chacun, la facture énergétique s'élève à 3 316 euros, dont 35 % (soit 1 047 euros) pour l'éclairage dont la principale source reste encore l'incandescence. Le diagnostic fait ressortir la possibilité d'une économie de 4 gigas (voir infographie), soit

la consommation annuelle moyenne de 750 foyers. Selon les cas : en remplaçant une source lumineuse par une autre plus économique ; par l'investissement dans un nouveau matériel. Or, les commerçants, à 83 %, se disent prêts à investir à plus ou moins long terme. Ce qui ravit Jean-Pierre Flaconnèche, maire du 7^e : « Nous sommes très motivés par tous ce qui se rapporte au commerce de proximité. » Cyril Ihsan, président de OPMEC (observatoire pour la promotion et la modernisation de l'éclairage du commerce en France), ajoute : « Il suffit de montrer concrètement ce qu'est un éclairage adapté et les commerçants adhèrent. On a dû faire des devis et des investissements ont déjà été réalisés depuis, car l'éclairage c'est aussi un outil d'aide à la vente ». Ce diagnostic devrait aboutir à la création d'une plaquette didactique pour sensibiliser les commerçants. Une quinzaine de magasins seront encore l'objet d'une étude cette année. Des diagnostics individuels sont possibles. Après une prise en charge de l'ADEME, une centaine d'euros resterait à la charge du commerçant. Et Georges Sorel, président de l'ADC7 rappelle qu'en matière d'éclairage adapté, « si on se contente des magasins et que la ville ne l'est pas, cela ne marchera pas ! »

Martine Sanchez
msanchez@leprogres.fr



Infographie Le Progrès



Moins de 20 % des commerces ont un éclairage de qualité correct / Photo D. R.



Les acteurs du diagnostic éclairage / Photo Martine Sanchez